



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le 10/10/2022
ID : 048-214800393-20220926-D_2022_103-DE



Délibération n° 2022_103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le vingt six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

13 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Colette CROUZET.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : décision modificative budgétaire n° 1 (budget maison de santé)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

⇒ 66111	intérêts emprunt.....	710.00 €
⇒ 673	titres annulés sur exercices antérieurs.....	- 500.00 €
		210.00 €

RECETTES

⇒ 7588	produits divers de gestion courante.....	210.00 €
--------------	--	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX